

11 août 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le onze (11) août 2020 à la Salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents : madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Simon Valcourt, René Martin, Thomas Fortier-Pesant et Ginette Daviau, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

La conseillère Audrey Lussier et le conseiller Michaël Bernier sont absents.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures trois (20h03), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

20-08-133

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 3.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020;
  - 3.2** Nouvel horaire - Mairie.
- 4. TRÉSORERIE :**
  - 4.1** Adoption des comptes à payer 2020-07-24;
  - 4.2** Décompte progressif # 3 – Sintra – Travaux de réaménagement de la rue Saint-Germain;
  - 4.3** Décompte progressif # 1 – Pavages Maska inc. – Rapiéçage mécanisé et manuel 2020.
- 5. ADMINISTRATION :**
  - 5.1** Dépôt - Rapport de l'inspecteur;
  - 5.2** Approbation de la liste de destruction des archives;
- 6. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOUT :**
  - 6.1** ~~Adoption du règlement numéro 280-05-20, modifiant le règlement 280-03-12, concernant la construction, la réfection et l'entretien des ponts, ponceaux, fossés de chemins et la fermeture des fossés;~~ Point reporté
  - 6.2** Déneigement des endroits publics – Saison 2020-2021 – Adjudication du contrat.
- 7. URBANISME :**
  - 7.1** Aucun point
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
  - 8.1** Prolongement du réseau d'aqueduc – Demande à la Municipalité de Saint-Simon – Dossier Groupe Gaucher;
  - 8.2** Centre de Répit-Dépannage aux 4 Poches – Demande de soutien financier.
- 9. DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM) :**
  - 9.1** Aucun point
- 10. IMMEUBLES :**
  - 10.1** Aucun point
- 11. VARIA :**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) :**
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

Le point 6.1 est reporté à une séance ultérieure.

11 août 2020

ADOPTÉE

20-08-134

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020, tel que déposé.

ADOPTÉE

20-08-135

**3.2 NOUVEL HORAIRE - MAIRIE**

Considérant que dans le contexte de la COVID-19, le conseil a adopté la résolution # 20-04-71 lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2020 par vidéoconférence, par laquelle l'on interdisait à la population d'avoir accès à la Mairie et ce, pour une période indéterminée;

Considérant que les membres du conseil désirent procéder à la réouverture de la Mairie à partir du 31 août 2020 et que les mesures d'hygiène et de distanciation doivent être maintenues pour la sécurité des employés municipaux et de la population;

Considérant que pour limiter les risques de propagation il est préférable de modifier, à la baisse, les heures d'ouverture de la Mairie;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de modifier l'horaire de la Mairie de la façon suivante :

Lundi au jeudi  
De 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h  
Fermé le vendredi

Que ce nouvel horaire entrera en vigueur le 17 août 2020;

Et que si une rencontre avec l'inspecteur ou la directrice générale est nécessaire en dehors de ces heures, il y aura possibilité de prendre rendez-vous en fin de journée les mercredis.

ADOPTÉE

20-08-136

**4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2020-07-24**

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2020-07-24 des comptes payés et à payer au montant de 611 059,81\$ pour le mois de juillet 2020 ainsi que les salaires versés pour le mois de juin 2020 au montant de 19 074,53.

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 630 134,34\$.

ADOPTÉE

20-08-137

**4.2 DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3 – SINTRA – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-GERMAIN**

Suite à la réception du décompte progressif #3, préparé par le Service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains datée du 27 juillet 2020, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le paiement du décompte #3 au montant de 486 377,42\$, incluant les taxes, qui tient compte de la retenue de 10% prévue au contrat.

ADOPTÉE

11 août 2020

20-08-138

**4.3 DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 – PAVAGES MASKA INC. –  
RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ ET MANUEL 2020**

Suite à la réception du décompte progressif #1, reçu de Pavages Maska inc., datée du 22 juillet 2020, pour les travaux de rapiéçage mécanisé et manuel, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser le paiement du décompte #1 au montant de 98 248,54\$, incluant les taxes.

ADOPTÉE

**5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2020.

20-08-139

**5.2 APPROBATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION DES  
ARCHIVES**

**Attendu que** l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

**Attendu que** l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier ;

**Attendu que** l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

**Attendu que** l'article 199 du *Code municipal*, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

**Il est proposé par** le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste de destruction des archives préparée par Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 7 août 2020 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE

**6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 280-05-20,  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 280-03-12, CONCERNANT LA  
CONSTRUCTION, LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DES  
PONTS, PONCEAUX, FOSSÉS DE CHEMINS ET LA  
FERMETURE DES FOSSÉS**

Ce point est reporté

20-08-140

**6.2 DÉNEIGEMENT DES ENDROITS PUBLICS – SAISON 2020-  
2021 – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Considérant que suite à l'appel d'offres pour le déneigement des endroits publics un seul soumissionnaire a déposé son offre, dont l'ouverture a eu lieu à 11h, le 11 août 2020, en présence de la directrice générale et du responsable des travaux publics et dont voici le résultat (excluant les taxes) :

NOM	Tarif 1 an (Excluant les taxes)
Ferme François Laperle	11 250\$

11 août 2020

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Thomas Fortier-Pesant et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Ferme François Laperle, pour le déneigement des endroits publics de la Municipalité pour la saison 2020-2021.

ADOPTÉE

20-08-141

**8.1 PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC – DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON – DOSSIER GROUPE GAUCHER**

Considérant qu'en avril 2019, « Volailles St-Hugues inc. », filiale du Groupe Gaucher, a fait l'acquisition de l'immeuble situé au 1547 à 1549 3<sup>e</sup> rang ainsi que l'immeuble situé au 1700 3<sup>e</sup> rang dans la Municipalité de Saint-Hugues pour en faire la production de poulets à griller;

Considérant que dès les premiers lots d'élevage l'entreprise a constaté que le débit d'eau n'était pas adéquat;

Considérant qu'à la suite de l'aménagement de 3 nouveaux puits scellés pour consommation animale le débit n'est toujours pas suffisant;

Considérant que cette entreprise a obtenu l'appui de plusieurs propriétaires et producteurs agricoles pour le dépôt d'une demande auprès de la Municipalité de Saint-Hugues pour le prolongement du réseau d'aqueduc;

Considérant la résolution de l'Union des producteurs agricoles datée du 3 février 2020, demandant à la Municipalité de Saint-Hugues d'assurer le service d'aqueduc aux entreprises agricoles situées sur son territoire et mentionnant :

- que certaines fermes peinent à combler leurs besoins en eau par les puits existants;
- qu'à plusieurs tentatives, des puits ont été forés sans toutefois obtenir des débits suffisants pour pouvoir les exploiter;
- que de 14 à 15 producteurs ou entreprises agricoles ont besoin immédiatement de cet élément essentiel à l'agriculture;
- que plusieurs municipalités avoisinantes ont ce service depuis un bon moment déjà;
- que, par comparaison, le service internet de certaines municipalités éloignées est mieux desservi que cette ressource essentielle au développement de l'agriculture de Saint-Hugues;
- que plusieurs autres municipalités avoisinantes offrent ce service d'aqueduc en zone agricole;
- qu'il y a possibilité de rallonger le système d'aqueduc du 4<sup>e</sup> rang de Saint-Hugues ou celui de la municipalité de Saint-Simon afin de desservir les fermes de Saint-Hugues;
- que dans un contexte de changements climatiques, l'approvisionnement en eau risque de devenir un enjeu encore plus important pour l'agriculture et les citoyens en zone rurale;

Considérant la résolution # 20-02-35, transmise à la Ville de Saint-Hyacinthe et à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre suite à la séance ordinaire du 4 février 2020, demandant la possibilité de prolonger le réseau d'aqueduc afin d'alimenter les secteurs non desservis par le réseau d'aqueduc sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hugues;

Considérant la résolution # 20-03-20, adoptée par la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, en date du 19 mars 2020, informant la Municipalité de Saint-Hugues qu'elle ne peut acquiescer à sa demande en raison de sa capacité à fournir l'eau potable;

Considérant la résolution # 20-251, adoptée par la Ville de Saint-Hyacinthe, lors de la séance du 4 mai 2020, informant la Municipalité de Saint-Hugues qu'elle ne peut donner suite à la demande de prolonger le réseau d'aqueduc et d'alimenter les secteurs non desservis de son territoire;

11 août 2020

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De transmettre une demande auprès de la Municipalité de Saint-Simon pour le prolongement du réseau d'aqueduc afin d'alimenter les secteurs non desservis du territoire de la Municipalité de Saint-Hugues et de transmettre copie de la présente résolution à la députée Chantal Soucy.

ADOPTÉE

20-08-142

**8.2 CENTRE DE RÉPIT-DÉPANNAGE AUX 4 POCHEs –  
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

Considérant que le Centre de Répit-Dépannage aux 4 Poches offre depuis 1992 du répit à une centaine de familles de la Montérégie qui ont un enfant ou un adulte ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

Considérant que le répit pour ces familles est toujours aussi essentiel et que le financement manque cruellement en cette période de pandémie;

Considérant que le 11 juillet dernier a eu lieu le Défi-vélo virtuel afin d'amasser des fonds pour aider cet organisme;

Considérant que le conseil désire soutenir cet organisme dans la poursuite de ses actions;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'offrir la somme de 100\$ au Centre de Répit-Dépannage aux 4 Poches afin de l'aider dans l'atteinte de ses objectifs.

ADOPTÉE

**12 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

20-08-143

**13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt heures vingt-trois (20h23), il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce ( <sup>e</sup> ) jour de \_\_\_\_\_ 2020.

\_\_\_\_\_  
Richard Veilleux, maire

\_\_\_\_\_  
Carole Thibeault, directrice générale  
et secrétaire-trésorière